

L'EDUCATION ET LA RECHERCHE JOUENT UN ROLE CRUCIAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET POUR L'AVENIR DE L'HUMANITE

Résolution proposée par SNCS-FSU/France, SNESUP-FSU/France et FQPPU/Canada

- (1) Aujourd'hui les humains et l'ensemble du monde vivant font face à des problèmes environnementaux majeurs et inédits de dimension planétaire, conséquences du changement global - dont le changement climatique - lié à l'anthropisation (effondrement de la biodiversité et de la biomasse, pollution des écosystèmes marins et continentaux, désertification, dégradation des sols et risque d'effondrement de la productivité agricole, surexploitation des ressources en eau, émergence de pathogènes, épidémies, ...). Plusieurs dizaines de millions d'humains sont dès aujourd'hui victimes du changement climatique entraînant morts, migrations et pertes de biens. Si aucun pays ne peut échapper aux conséquences tragiques du changement global, les inégalités entre pays face à ce changement et aux capacités à l'affronter sont abyssales ; elles le sont aussi entre les groupes sociaux.
- (2) Face à cette situation, il est urgent que les Etats mettent enfin en œuvre un ensemble de mesures et d'engagements répondant, entre autres, aux objectifs de développement durable des Nations Unies, à l'Accord de Paris sur le climat ainsi qu'à la Convention sur la diversité biologique, afin de lutter efficacement contre les processus en cours menaçant l'intégrité de la vie sur terre.
- (3) La hausse de la température globale de la planète doit rester en deçà de + 1,5 ° C. Dépasser ce niveau provoquerait des catastrophes en cascade dont les scientifiques ne peuvent évaluer les conséquences.
- (4) La mobilisation internationale, dont celle de la jeunesse, pour le climat et plus largement pour l'environnement et la justice sociale prend une ampleur inédite. Face aux périls globaux du XXIe siècle, elle donne un formidable élan à la lutte contre le changement global auquel tous les pays et tous les secteurs d'activités doivent répondre.
- (5) **Le 8^e Congrès mondial de l'IE, réuni à Bangkok du 21 au 26 juillet 2019, affirme que la contribution de l'éducation à tous les niveaux – primaire, secondaire et tertiaire – ainsi que celle de la recherche publique est indispensable pour faire face à la crise environnementale. C'est pourquoi l'IE soutient les orientations suivantes :**

- (6) Les Etats doivent amplifier les coopérations internationales en matière d'éducation et de recherche qui contribuent :
- (i) au développement et au partage des connaissances scientifiques sur le changement climatique, sur le vivant et plus généralement sur le système Terre ;
 - (ii) au développement et au partage de technologies, permettant d'accroître l'efficacité énergétique et de mettre un terme à l'usage des carburants fossiles et de la fission nucléaire, en faveur de systèmes énergétiques qui ne menacent pas l'environnement et qui ne requièrent pas l'utilisation de minéraux issus des terres rares, et ce, tout en répondant aux besoins énergétiques essentiels de l'ensemble des pays et de leurs populations ;
 - (iii) au développement et à la généralisation d'une agriculture et d'une industrie qui respectent l'environnement et la santé des êtres vivants et qui répondent aux besoins essentiels de l'ensemble des populations de la planète ;
 - (iv) au développement et à la diffusion de propositions alternatives au système économique et financier mondial actuel, orientées vers la satisfactions des besoins environnementaux, culturels, sanitaires et sociaux.
- (7) Ces coopérations internationales doivent prolonger et largement amplifier celles qui ont cours actuellement. Elles doivent respecter les conditions indispensables à l'exercice des libertés pédagogiques et scientifiques, à la prise en compte des différentes temporalités des activités d'enseignement et de recherche et plus généralement au plein développement des connaissances et à leur partage.
- (8) Les enseignant.e.s, les scientifiques et leurs organisations syndicales doivent interagir avec les organisations syndicales des travailleur.e.s et celles des citoyen.ne.s de tous les pays, afin de soutenir les mouvements en faveur de la lutte contre le changement global et d'imposer aux gouvernements des politiques d'éducation et de recherche permettant d'assurer aux humains de vivre sur une planète soutenable en matière d'eau potable, d'alimentation, de santé, d'énergie, d'urbanisation, d'économie et d'emplois.

Amendement 1: CSQ

1. Au paragraphe (4), insérer à la fin du paragraphe « afin d'opérer une transition juste vers un mode de vie plus sobre écologiquement et plus équitable socialement. »

Amendement 2: BUPL et UEN

2. Au paragraphe (5) Insérer « petite enfance » avant « primaire, secondaire et tertiaire »

Amendements 3 et 4: CSQ

3. Au paragraphe (6) (iv), insérer à la fin du paragraphe

« notamment en assujettissant les accords économiques et commerciaux à ces critères »;

4. Au paragraphe (8), supprimer les mots « le changement » et remplacer par « la crise écologique et sociale globale »

Amendement 5: CTF-FCE

5. Après le paragraphe (8), insérer un nouveau paragraphe (numéroté 9, dans l'attente d'autres modifications éventuelles), libellé comme suit :
« L'Internationale de l'Éducation plaidera pour que les ministères de l'Éducation collaborent avec la profession enseignante afin d'élaborer des programmes d'enseignement significatifs en rapport avec le changement climatique ».